

FICHE TECHNIQUE

Bourges en Berry – Réf : 23-RW09

Date : du samedi 22 octobre au mardi 25 octobre 2022

Niveau physique : Facile

Nombre de personnes : 8 (y compris l'organisatrice)

Début de validation des inscriptions : vendredi 29 juillet

Samedi 22 octobre

Rendez-vous à 9h08 dans la gare de Bourges.

Le voyage jusqu'à Bourges est à la charge et à l'initiative de chacun.

A titre indicatif : TER direct de Paris-Austerlitz à 7h08, arrivée à Bourges à 9h08.

Il faudra transporter toutes nos affaires avec nous car l'auberge de jeunesse est à l'autre bout de la ville. Puis, promenade dans le vieux Bourges et visite du palais Jacques Coeur (visite guidée).

Dimanche 23 octobre

Transfert en taxi à Plaimpied.

Visite de l'abbatiale romane Saint-Martin de Plaimpied avec ses chapiteaux remarquables.

Randonnée de 12 km avec sacs légers le long du canal de Berry.

Retour en taxi depuis Plaimpied.

Lundi 24 octobre

Transfert en taxi à Montipouret.

Randonnée de 16 km avec sacs légers : la campagne berrichonne, le moulin d'Angibault sur la Vauvre, l'Indre et la maison de George Sand à Nohant (visite guidée à 16h).

Retour en taxi depuis Nohant.

Mardi 25 octobre

Promenade dans le marais de Bourges et dans le centre historique, visite de la cathédrale et de la crypte (visite guidée).

Le voyage de retour à partir de Bourges est à la charge et à l'initiative de chacun.

A titre indicatif : TER direct de Bourges à 18h51, arrivée à Paris-Austerlitz à 20h52.

Hébergements, restauration

L'hébergement est en auberge de jeunesse, par chambres de deux (lits séparés et non superposés). Les lits sont faits avec des draps, mais il faudra emporter votre serviette de toilette. Les petits-déjeuners sont tous compris dans le prix. Les repas du soir, que nous prendrons au restaurant, ne sont pas compris, ni les pique-niques de midi, que nous achèterons sur place au jour le jour.

Difficultés

Ce séjour en étoile est accessible à toute personne pratiquant régulièrement la marche. Le terrain n'est pas difficile. La vitesse de marche restera toujours lente (3 à 3,5 km/h).

Le programme pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques et de la forme des participants.

Equipement : *Il est souhaitable que toutes les affaires tiennent dans un sac à dos ou une petite valise à roulettes car il faudra traverser la ville de Bourges pour se rendre à l'auberge de jeunesse.*

Petit sac à dos pour la journée.

Habillement habituel de randonnée.

Chaussures de randonnée.

Bâtons de marche si vous en avez l'habitude.

Sur-sac et cape de pluie.

Gourde 1 L minimum.

Habits de rechange pour le soir et le voyage avec chaussures légères.

Nécessaire de toilette avec serviette de toilette.

Petite pharmacie personnelle.

Bouchons d'oreilles éventuellement (contre les ronflements...des autres)

Frontale ou lampe de poche.

Dépense totale à prévoir : 185 €

Cette somme comprend : Les transports locaux pour se rendre aux points de départ des randonnées et en revenir, trois nuits avec petits-déjeuners, les frais du CAF Île de France, une participation aux frais de l'organisatrice (frais de taxi et la moitié de l'hébergement).

Cette somme ne comprend pas : le voyage aller-retour jusqu'à Bourges, les pique-niques du midi, les repas du soir au restaurant, les entrées dans les musées (crypte de la cathédrale cumulée avec palais Jacques Coeur 12€, maison de George Sand 8€).

La demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de votre règlement ou paiement en ligne.

Les places seront attribuées à partir du vendredi 29 juillet 2022 selon les règles de priorité du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#)

À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.

Les participants devront être à jour de leur cotisation 2022-2023 et en règle avec les exigences sanitaires en vigueur au moment du départ.